

LES CCI EN DANGER, LA FIN DU SERVICE AUX ENTREPRISES ?

Nos Chambres ont contribué significativement à l'effort national de redressement des déficits publics, diminuant de moitié leurs ressources depuis 2009. Mais cela n'est pas fini, car **le Ministre Bruno Lemaire envisage une nouvelle réduction de moitié de nos ressources au plan national dans les années à venir, ce qui j'en suis sûr mettrait en danger notre Chambre et ses services aux entreprises**, comme dans bien d'autres CCI rurales. Le Ministre nous invite à compenser cette perte de ressources par une facturation aux entreprises pour les services que nous leur rendons, ce qui est contraire au principe de « service public » que nous devons à ces entreprises puisqu'elles payent déjà ce service au travers d'une Taxe pour Frais de Chambre (TFC).

En tout état de cause, cette facturation ne permettrait pas d'équilibrer notre budget, car la TFC représente 70% de nos produits d'exploitation, ce qui nous distingue sensiblement des CCI des grandes villes (25% seulement). Cette nouvelle réduction envisagée de nos moyens financiers, ajoutée aux réformes de la formation-apprentissage et au projet de Loi Pacte, **aurait pour conséquence de menacer notre service public, pourtant indispensable à l'entreprise et aux territoires.**

Nos réalisations 2017 en attestent :

- **accompagnement de 500 porteurs de projet** envisageant une création d'entreprise ;
- **accompagnement de 40 cédants** pour la transmission de leur entreprise ;
- **appui au financement de 55 projets d'entreprises : 2 Millions d'euros d'aides mobilisées, pour 15 Millions d'euros d'investissements locaux ;**
- **accompagnement de plus de 500 entreprises**, sur de nombreuses thématiques : formation, emploi-RH, international, facture énergétique et énergies renouvelables, environnement, Qualité, réglementaire, développement de l'innovation, financement, ...
- **animation sectorielle : commerce** (soutien et animation des UC et de la FDAC), **industrie** (mise en réseau, mutualisation et promotion de la sous-traitance industrielle ariégeoise, ...), **services, ...**
- **formalités d'entreprise : 1300 réalisées au titre du RCS, 1370 pour l'international ;**
- **appui à l'enregistrement de 270 contrats d'apprentissage ;**
- **collecte de la taxe d'apprentissage**, permettant de disposer d'un centre de formation (**Ifcap**) proche des besoins des entrepreneurs ariégeois : **174 apprentis-alternants et 650 dirigeants, salariés et demandeurs d'emploi formés ;**
- **orientation de 400 jeunes ariégeois** (mission « Apprentissage ») ;
- **conseil aux 8 intercommunalités ariégeoises et à de nombreuses communes** pour leur développement touristique et leur urbanisme et développement commercial, à partir de nos expertises et observatoires économiques ;
- **promotion « en ligne » des capacités d'accueil sur les territoires** : « bourse de l'immobilier d'entreprise », « atlas des parcs d'activité ».

Je souhaite revenir également sur le bilan de la CCI que je préside depuis 1988 :

Vie consulaire :

- restauration des équilibres financiers de la CCI, permettant de retrouver une capacité d'intervention locale élevée ;
- diminution de la pression fiscale pesant sur les entreprises ariégeoises.

Cadre de vie des chefs d'entreprise :

- création du Tribunal de Commerce ;
- participation financière à l'Association pour la création du tunnel du Puymorens ;
- constitution de l'APREDIFE pour la prévention des difficultés d'entreprises ;
- création et animation du Club Export et des Trophées du même nom ;
- dynamisation du Comité Interconsulaire regroupant les trois Chambres consulaires ;
- soutien aux associations de commerçants et valorisation des professionnels (« Nuit du Commerce »).

Actions de notoriété de l'Ariège et de promotion de ses savoir-faire :

- contribution il y a 20 ans avec le Président R. Naudi à faire revenir « le Tour de France » en Ariège ;
- présidence pendant de nombreuses années de la Foire de Saint-Girons, et promotion des productions ariégeoises sur de nombreux salons en France et à l'étranger.

Aménagement du Territoire :

- création du centre de contrôle pour les poids lourds ;
- développement d'un partenariat avec la Catalogne et Midi-Pyrénées, notamment pour la création de l'itinéraire E9 Toulouse Barcelone ;
- ouverture d'une vingtaine de multiples ruraux dans l'espace rural fragile ;
- développement des aérodromes de Pamiers-les-Pujols et de St-Girons Antichan ;
- création d'un fonds local de Capital-développement «K Ariège».

Formation :

- modernisation et développement du centre de formation IFCAP : extension de l'offre de Formation Professionnelle Continue, avec notamment la création d'un CEL (Centre d'Etudes de Langues) labellisé, d'un Centre de Ressources sur les TIC et la Communication, complété dernièrement de formations aux métiers du Très Haut Débit (THD) ;
- formation initiale, au travers d'une école d'enseignement supérieur (BAC+2 et BAC+3) sous statut étudiant, et d'un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) dispensant des formations diplômantes dans le domaine de la vente, du commercial et de la gestion des entreprises.

Les éléments qui précèdent permettent de mesurer l'importance de notre action au bénéfice des entreprises et des territoires.

Dans ce contexte, la réduction envisagée par le Ministre de nos moyens serait de nature à fragiliser notre tissu économique, et également de sacrifier nombre de nos collaborateurs.

Ce sont 240 000 entreprises et plus de 5000 apprentis qui seraient ainsi impactés à l'échelle de l'Occitanie.

Trente ans d'efforts pour, sous prétexte d'économies, amputer le service public dans nos zones rurales qui en ont pourtant tellement besoin.

Les entrepreneurs ariègeois ne m'ont pas élu pour que je fasse un plan social, mais pour que nous leur apportions les services dont ils ont besoin pour rendre leurs entreprises compétitives.

J'espère encore que la sagesse l'emportera et que face à l'enjeu de nos entreprises et de nos salariés, ces décisions seront réajustées.

En 1599, la première CCI fut créée à Marseille, puis à l'initiative du Ministre Chaptal en 1802, Napoléon Bonaparte instaure la création des CCI en France, « des foyers de lumière destinés à éclairer le gouvernement sur l'état et les besoins de l'industrie ».

Par décision de l'Etat, ces lumières risquent de s'éteindre aujourd'hui, et il n'est pas bon pour notre économie d'avancer dans l'obscurité.

Paul Louis MAURAT
Président CCI Ariège